

Didier-Roland Tabuteau, celui qui « exige » le retour en France de l'Ouzbek expulsé, vous connaissez ? ?

écrit par Jacques Martinez | 16 décembre 2023





Question aux 67 millions de Français !

Qui, parmi vous, a entendu parler de...

Qui, parmi vous, reconnaît...

□ Qui, parmi vous, a, ces 30 dernières années, croisé...

□ **Monsieur Didier-Roland Tabuteau ?**

Ce nom dit-il quelque chose à certains d'entre vous ?

Oui, vous êtes combien ???

□ Des dizaines de millions ? Euh... non... □ Des millions ? Non plus...

Des centaines de milliers ? Ben, pas du tout...

Bon, alors, des dizaines de milliers ? Que nenni...

Ok, des milliers ? Ah, là, c'est possible...

Ouf ! Alors, plusieurs centaines, cela devrait être bon...

Donc, on peut affirmer que M. Didier-Roland Tabuteau dit « quelque chose » à des centaines de Français !

Ok, pourtant il a le pouvoir de mettre en danger la vie de chacun des 67 millions d'entre nous ! Mais comment ?

Tout simplement parce que c'est lui qui « exige » de l'État français le retour d'un Ouzbek expulsé de France. Et quand on est « expulsé de France », ce n'est jamais pour des broutilles !

En outre, ce retour, évidemment, doit être à nos frais, nous les contribuables ! Sans oublier un supplément de 3 000 € pour l'argent de poche du malheureux expulsé !□

Donc ce Monsieur aussi haut placé soit-il met en danger des vies de Français pour faire plaisir à l'Europe et à sa CEDH, oui, la Cour Européenne des... « Proies » de l'Homme !

Mais par quelle action de sa part, ou par quelle manoeuvre, voire par quelle décision, M. Tabuteau s'est-il permis cette « exigence » envers l'État et donc au détriment de 67 millions de Français ?

Est-ce, de sa part, une action illégale ou une action des plus légales ?

Et, surtout, est-ce dans le cadre de ses activités professionnelles ?

Gagné !!! Sa décision est tout à fait légale : il l'a prise dans le cadre de ses hautes, très hautes fonctions dans les instances suprêmes -je vous mets sur la voie-, les instances suprêmes de l'État ! Et dans un domaine, celui du conseil aux administrations !

Ah, vous avez deviné : il travaille au Conseil d'État !

Serait-il un des 4 000 fonctionnaires de ce Conseil d'État ?

Oh, que oui ! Il est même tout en haut de ces 4 000 fonctionnaires répartis dans plus d'une cinquantaine de juridictions gérées par le Conseil d'État. Ce monsieur ferait-il partie de la section du contentieux ? La section aux 10 chambres ! (1) Section qui « juge les conflits entre citoyens, associations ou entreprises et l'administration.»

Chaque année, les 230 membres chargés des dossiers de cette

section pondent des centaines de milliers de décisions. Elle juge également des conflits entre deux administrations : par exemple, le préfet contre une commune, un hôpital contre le ministère de la Santé, entre autres. □ Il faut croire que M. Tabuteau est dans l'une de ces chambres...

□ **Les mots « chambre » et « hôtel » me font toujours sourire quand ils concernent des lieux, des établissements où travaillent des fonctionnaires !** Comment peut-on encore appeler une mairie... hôtel de ville ! Une préfecture de police... hôtel de police ! Une préfecture... hôtel du département ! Quand on sait, en plus, que « hôtel » est né au XIe siècle du mot « oste » qui signifie « demeure, logis ». Après, on s'étonne que ceux qui ne sont pas fonctionnaires aillent ensuite dire (ce dont je ne fais pas partie) que les fonctionnaires, au travail, dorment ! Que voulez-vous, ils sont tous dans un hôtel ! Et toute la journée même à l'heure de la sieste !

Plus sérieusement, M. Tabuteau n'est pas responsable de la bonne tenue d'une seule chambre. Il est responsable de toutes les chambres du Conseil d'État !

Ah, c'est le Président ? Eh bien non, il n'est « que » Vice-Président dans cette institution, mais c'est équivalent au poste de Président ! Ah bon ? Oui, car autrefois le Conseil d'État, créé par Napoléon Bonaparte lors du Consulat en 1799 et installé au Palais Royal à Paris (1er arrondissement), était dirigé par un Vice-Président ! Pourquoi ? Mais parce qu'il a été présidé, selon les époques, soit par un des chefs de l'État du moment, soit par le responsable d'un autre organisme public, ou encore, sous la Ve République, par un Ministre lors de ses assemblées générales. **Donc celui qui préside effectivement le Conseil d'État en est le Vice-Président !**

Et il l'est depuis le 5 janvier 2022, après avoir présidé la

section sociale de 2018 à 2022.

En tant que spécialiste dans le domaine de la santé et des questions sociales, il a été sollicité pour entrer dans plusieurs cabinets ministériels sous la présidence de François Mitterrand (1981-1995) mais aussi sous celle de Jacques Chirac (1995-2007) :

- Santé avec comme Ministre Claude Évin (1988-1991) ;
- Emploi et solidarité avec Martine Aubry (1997-2000) ;
- et deux fois à la Santé du temps de Bernard Kouchner (1992-1993 et 2001-2002). Entre ces deux périodes ministérielles, de 1993 à 1997, il a été choisi comme premier directeur général de l'actuelle Agence du médicament, AFSSAPS à l'époque.

Il fut d'ailleurs si proche de Bernard Kouchner que certains lui donnèrent le qualificatif de « Kouchner boy » !

Et quand Emmanuel Macron l'a nommé à la tête du Conseil d'État, il ne s'y attendait pas !

Son parcours dans les ministères, hormis peut-être sous Chirac, montre que ses idées sont plutôt à gauche. Et la dernière décision de « son » Conseil d'État d'exiger que la France fasse revenir un Ouzbek potentiellement « douteux » va dans le sens de cette gauche « accueillante » !

Si -bien évidemment, je préférerais que cela n'arrive jamais !- cet individu venu d'ailleurs commettait un acte grave surtout criminel sur notre sol après avoir été reconduit sur notre sol par une décision du Conseil d'État, il faudrait que la justice demande des comptes à TOUS les hauts fonctionnaires ayant pris cette décision et permis, par leur injonction contre la France et les Français, de permettre à cet homme de revenir chez nous...

Prions afin qu'après cette décision du "Con d'É", rien de dramatique n'arrive...

(1) La SECTION du CONTENTIEUX, présidée par Christophe Chantepy

depuis 2021, est composée de 10 chambres qui ont chacune une spécialité :

-1ère : l'aide sociale, la santé et l'urbanisme ;

-2e : les postes et télécommunications, le sport, les transports, les étrangers ;

-3e : la pêche, l'agriculture, l'économie, les collectivités territoriales ;

-4e : les écoles, les universités, les salariés ayant des mandats syndicaux, les plans sociaux, les professionnels de santé

-5e : le logement, la radio et la télévision, les hôpitaux, les permis à points et le stationnement payant ;

-6e : la chasse et l'environnement, la justice judiciaire ;

-7e : les armées, les établissements publics, les élections professionnelles, les marchés publics et les concessions ;

-8e : la fiscalité, le domaine public (domaine des communes, départements, régions et de l'État ainsi que des établissements publics qui leurs sont rattachés, contraventions de grande voirie, entre autres) ;

-9e : l'énergie et à la fiscalité ;

-10e : la culture, les libertés publiques, l'outre-mer.

Chaque chambre est présidée par un conseiller d'État.

JACQUES MARTINEZ, journaliste, ancien de RTL (1967-2001), l'AFP, le FIGARO, le PARISIEN...